

Argent des PV : une manne qui profite à tous... sauf aux conducteurs

La Ligue de Défense des Conducteurs (LDC) publie une première enquête sur l'utilisation de l'argent public généré par la répression routière. Près de 24 millions de contraventions ont été distribuées en 2013. Un pactole de 1.7 milliard d'euros dont le schéma de répartition est des plus opaques, systématiquement aux dépens de l'entretien du réseau routier.

L'étude de la LDC met en évidence que l'argent des automobilistes finance en premier lieu des actions sans rapport avec la sécurité routière.

Désendettement de l'état et Agence pour la Cohésion Sociale (ACS) s'inscrivent en premières places des heureux bénéficiaires du pactole. Quant aux dotations aux collectivités locales, l'étude montre qu'elles n'ont aucune obligation de participer à l'amélioration des infrastructures routières. Elles peuvent tout aussi bien être consacrées à l'équipement des villes sans aucun lien avec la route.

L'argent des automobilistes alimente également des agences d'intérêt public n'ayant que peu de rapport avec la sécurité routière. Au premier rang de celles-ci, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF), dont les deux tiers de sa dotation servent principalement au transport ferroviaire et aux transports collectifs d'agglomération. Autre institution financée par l'argent des contraventions, l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions), qui se livre à une véritable activité industrielle avec les PV des conducteurs.

[Pour accéder à l'étude complète, cliquer ici.](#)